



G2-00047
256682
ECO SO HIS

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 16

Session : 2021

Épreuve de : Eco, Sois, HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Toute destruction est-elle créatrice ?

« Là où voit le péril, voit aussi ce qui le sauve »
écrivait le poète allemand HÖLDERLIN sans-entendre que « toute destruction » deviendra tôt ou tard créatrice... grâce à l'ingéniosité de l'homme qui, dos au mur deviendrait un « entrepreneur innovateur ».

SCHUMPETER dès 1912 dans sa Théorie de l'évolution économique montre le processus de « destruction créatrice ». Ce dernier se définit comme étant la source d'une croissance non pas « smithienne » mais « schumpétérienne », autrement dit endogène. Cette croissance qui selon F. PERROUX en 1960 dans l'Économie du XX^e siècle est « l'augmentation longue et soutenue sur une ou plusieurs périodes d'un indicateur de dimension, par une nation, le produit global en terme réel », proviendrait d'inventions transformées en innovation permettant l'augmentation des gains de productivité.

En somme, la « destruction créatrice » désigne le processus de mise en concurrence « d'innovations » (de produits, procédés, matière première, débouchés, mode de production) qui, par « grappes » successives permet une amélioration de l'outil productif : des gains de productivité peuvent soit bénéficier aux travailleurs (augmentation des salaires, au boum du temps de travail), soit aux capitalistes (augmentation du profit) soit au consommateur (baisse du prix).

Ainsi, se demander si « toute destruction est créatrice » revient à se poser la question de la capacité du capitalisme à se renouveler perpétuellement grâce aux nouvelles technologies, un nouvel « ethos », de nouvelles institutions... S'il est vrai que toute destruction soit « créatrice », alors l'économie serait rythmée par des cycles, qu'ils soient des « vagues longues du capitalisme » (KONDRATIEV, 1926), ou des cycles courts

(JUGLAR). Ainsi, la destruction peut concerner les biens matériels, les ressources environnementales mises en péril par les modes intensifs de production du capitalisme, c'est tout le débat entre les apôtres d'une "soutenabilité forte" (le capital naturel ne peut être substitué par la technologie) et ceux d'une "soutenabilité faible" (vice-versa). La destruction des ressources environnementales est-elle suffisamment réabsorbée par seulement l'analyse du capitalisme de SCHUMPETER y voyant des cycles rythmés par des "innovations majeures" telle la machine à vapeur brevetée par J. WATT en 1769 ? Il ne faut peut-être pas oublier le cadre institutionnel... en 1623 l'Angleterre crée les brevets, la condition siège qua non d'une "destruction créatrice", notamment au XXI^e serait une destruction rendue créatrice par des institutions (NORTH, 1994, Changements institutionnels et performances économiques). En somme, toute la question est de savoir si la "destruction créatrice" existe bien, ou bien faut-il en réalité se réveiller ? Une destruction qui peut paraître "trop forte" notamment au XXI^e ne serait-elle pas un avertissement de la fin de la "destruction créatrice" ?

Si l'il semble que depuis le XVIII^e, "forte destruction" soit bien créatrice de richesses, d'emplois, de bien-être (I), la "création" ne fut certainement pas uniforme, il y a bien eu destruction inéluctable, et le progrès technique du XXI^e en est un exemple (II). Alors, il reviendrait aux institutions d'à la fois de protéger aux "détruits", et de promouvoir ceux qui permettent cette "création" de richesses.

* * *

Le progrès technique entraînant des gains de productivité apparaît toujours, tôt ou tard comme le montre l'histoire économique (A), de plus, le passage du capitalisme à socialisme constant, détruisant l'ancien et créant le nouveau (B).

C'est dès le XVIII^e siècle qu'on entendait les effets d'une "destruction créatrice". En effet, si l'on semble le temps de la

croissance smithienne, dès 1733 avec la navette volante de J. KAY, 1738 avec la spinning et mule jenny de HARGREAVES et ARKWRIGHT, ce sont les balbutiements d'une croissance schumpétérienne qui s'impose. SCHUMPETER en 1939 dans Business Cycles fonde bien toute son analyse des cycles KONDRATIEV d'une durée de 45-50 ans sur le phénomène de destruction créatrice qui serait toujours présent. Les phases d'expansion seraient rythmées par les rebonds d'une innovation majeure agrégée à des "groupes d'innovation", permettant un accroissement de la richesse. En phase ascendante, les profits s'épuisent parallèlement aux rebonds de l'innovation par une baisse de la demande. Alors, c'est le rôle de "l'entrepreneur" "innovateur" précédemment copié par ceux "imitateurs" qui se joue, il y a incitation à innover dans cette phase, à répondre, révéler un savoir latent, et dès la mise en application industrielle d'une invention majeure c'est la reprise du cycle. "Le nouveau ne sort pas de l'ancien, mais apparaît à côté de lui, lui fait concurrence jusqu'à le ruiner" disait SCHUMPETER : c'est bien toute l'idée d'une "course à l'innovation" perpétuelle. L'idée d'une concurrence acharnée qui détruit l'ancien permet de rendre compte du processus endogène, permettant de briser les monopoles, qui, par définition ont moins incitations à innover. "Le monopole n'est pas un mal ouïé en lequel se reposer", disait toujours SCHUMPETER, la destruction n'est jamais très loins comme le montre X. NIEL, directeur de Free : "Te suis un briseur de monopole" en visant les entreprises téléphoniques du réseau français comme Bouygues ou Orange. D. LANDES dans Europe technocratie et ses Prométhées livrés nous dit bien que les innovations qui furent mises en oeuvre lors de la Première Révolution Industrielle étaient aussi fondamentales que "l'invention de la roue". Le processus endogène d'imitation à l'innovation par la mise en concurrence produit bien une création de richesse et ceci, tôt ou tard. Les techno-optimistes, néo-schumpétériens comme PRAEET dans The Second Machine Age (2008) nous dit bien que le XXI^e siècle est à l'aube d'une innovation majeure qui permettra aux sociétés occidentales, aux IDET de sortir de la stagnation séculaire entérée depuis les années 2000 (L. SUMMERS 2019, Secular Stagnation). En somme, ce que R. SOLOW en 1956 appelle "le homme tombé du ciel", tomberait toujours, le tout est d'attendre. Au point où même SCHWAB entrevoit l'aube d'une "1^{re} révolution industrielle" après la seconde traversée par le moteur à explosion,

l'eau (prix BESSIERE en 1856) et l'électricité (EDISON 1867). Toute destruction serait bien créatrice à qui voudrait bien chercher pourrait nous dire RORER également en optimiste. À son décès au prix Nobel de 2018 il dit : "Nous en avons encore pour 5 milliards d'années de croissance", et cela parce que dans Increasing Returns and Long-run growth (1990), il soulignait l'ineluctabilité de l'apparition d'une innovation majeure, les dépenses de R&D ne seraient jamais vainues et viennent le temps de la création - de l'invention permettent le processus de "destruction créatrice". Ici, il promeut l'intervention étatique dans la subvention de ces dépenses, ce fut le cas avec l'instauration du CIR en 1983 par la France exorbitant 30% de ces dépenses sur l'impôt des sociétés. Dans une autre acception des termes, la destruction peut se comprendre comme étant produit de la mondialisation, soit la mise en concurrence des modes de production. Des apôtres d'un commerce mondial à somme positive mais portent d'une destruction d'emplois dans les secteurs où il n'y a pas d'avantages comparatifs et création dans celui où d'avantage de la nation se fonde (RICHARDSON 1817, Traité d'économie politique et de l'impôt), mais le processus est donc bien créateur de richesse car plus efficace, c'est bien l'acceptation de la destruction au niveau mésocœconomique qui permet la création d'emplois et de richesses au niveau mondial. "Tuer les concurrents, c'est tuer l'intelligence" dit F. BASTIAT, la concurrence à l'origine de la destruction créatrice semble donc être précieuse et doit "toujours" être garantie.

Mais, au-delà de l'acception schumpétérienne du sujet, la destruction et création se retrouvent au niveau du capitalisme. "Capitalisme est un mot de combat" mais dit F. PERROUX, mais n'est-il pas en lui-même un combat pour le meilleur ? Le processus de "destruction créatrice" est analysé à l'âme des institutions par PIAGLIETTA et A. ORLÉAN dans Régulation et crises du capitalisme (1970). En effet selon ces penseurs institutionnalistes influencés par SCHUMPETER, POLANYI ou encore MARX, le capitalisme serait le lieu d'une destruction créatrice inéluctable. En effet, selon ce qu'ils nomment "mode de régulation" (institutions d'un capitalisme) et "régime d'accumulation" (modalités de l'accumulation de capital), le capitalisme peut entrer en contradiction, se détruire pour les coups d'une "crise de la régulation". Alors maître de

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 16

Session : 2021

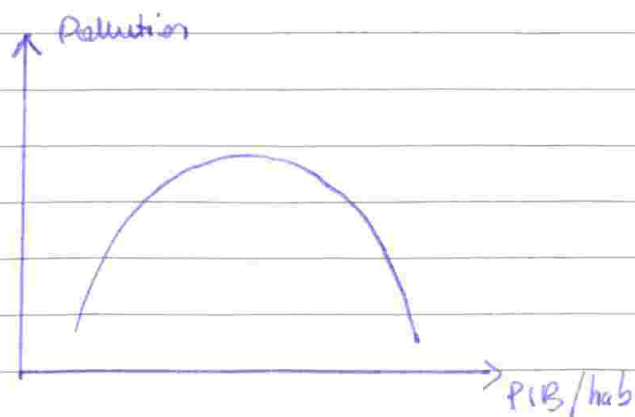
Épreuve de : Eco, Socio, HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Une de nouvelles modalités du capitalisme pour rétablir son équilibre.
Le processus de destruction vicieuse institutionnelle fut à l'œuvre lors du basculement des 30 Glorieuses à la décennie 1980. Le « mode de régulation fordiste consensuel » était à bout de souffle, c'est le visage du capitalisme qui a changé, créant de nouvelles tendances comme le « tournant libéral » symbolisé par THATCHER en 1979 ou R. REAGAN en 1981.
L'analyse institutionnelle peut également se voir sur la question du sous-développement. En effet, ACEROGLOU et ROBINSON en 2012 dans Why Nations fail nous disent que l'effectivement toute destruction serait créatrice, toute destruction des gouvernements, institutions en place des « colonies d'extraction » permettrait la promotion d'entrepreneurs innovateurs, la naissance d'une « route politique » qui serait ouverte à la classe d'entrepreneurs ces « esprits aventureux, sûrs d'eux-mêmes et qui rassurent les incertains » (SCHUMPETER). On peut même dire que les « take-off » engagés par les nations soient le produit d'une destruction d'institutions, de règles créant alors un nouvel environnement favorable à la création de richesse.
C'est ce que l'analyse historique de K. POLANYI dans La Grande Transformation (1944) montre. En France, l'abrogation du décret d'Allard et des lois LE CHAPELIER a permis la création du marché du travail, l'efficience allocative. En Angleterre c'est la fin des « Poor Laws » avec l'abrogation de l'acte de Speenhamland en 1834 qui avait permis la création de ce que P. BARRATT nomme « l'industrialisme agraire » (Révolution agricole et sous-développement, 1964) et ce fait permis l'entrée dans la Première Révolution industrielle.

Ainsi, aussi, sur le marché du travail, « toute destruction » est bien créatrice d'emplois. C'est la thèse d'A. SAUAY dans La Machine et le Chômage en 1980 disant que les gains de productivité dans un secteur amont se transforment certes en destruction d'emplois, mais la baisse des prix (à condition d'une concurrence suffisante sur le secteur) permet au consommateur d'avoir un pouvoir d'achat plus grand, l'excédent se réversant alors sur un secteur aval qui voit la demande augmenter et doit donc, de ce fait, créer des emplois. C'est une destruction créatrice. MICHALET nous dit en 1976 que le capitalisme est un Capitalisme mondial régi par les FNM dont les stratégies peuvent s'apparenter à une destruction créatrice. En effet, selon le modèle de cycle de vie du produit de VERNON (1966, The product life cycle stages) une FNM, ayant d'abord le monopole sur un secteur voit ses marges diminuer, et doit donc délocaliser vers des pays où le coût de production unitaire est moindre pour restaurer les profits. Ainsi, dans le pays d'origine, par ce capitalisme mondialisé, il y a destruction d'emplois et création vers les pays émergents. Tout ceci, est bien en fin de compte positif comme le dit bien la « courbe éléphant » de MILLAROVIC en 2014. Enfin, au niveau environnemental, le capitalisme semble également, par la quête de la rentabilité financière, pouvoir « détourner » les ressources naturelles pour « créer » un environnement semblable. La courbe environnementale de KUZNETS synthétisée par GROSSMAN et KRUEGER en 1995 en est bien le témoin. Elle montre une courbe en « U inversé ».



Courbe de KUZNETS environnementale

Les innovations permettent de développer des technologies plus propres et la destruction des ressources environnementales serait palliée par ces créations d'innovations techniques. Mais "Celui qui croit que une croissance infinie peut exister dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste" écrit K. BOULDING, la création n'a-t-elle pas des limites ?

Il semblerait que certains destructions soient bien payées en création, le solde n'y est pas (A), et certains "faits saillants" de la capitalisation finissent à penser que la création est finie (B).

Plus intuitivement, dit-on le n'est pas produire ni créer. C'est remettre en cause un mode de production. HAYES des 1934 dans Prix et Production mais dit que le temps de la déflation est salvateur, face à un comportement luxueux des banques ayant "eu" trop de monnaie, la "destruction", la contraction de l'activité, ce qu'il nomme le "concertina effect" serait simplement un retour à la normale, où le crédit redonne son sens, son bon sens, son "chemin d'expression" naturel. En somme, la destruction de ces richesses, de l'épargne accumulée est un salut. On pourrait ici dire que c'est la "création (de monnaie) destructrice". De plus, si au XVIII^e, il semble que c'est le début de la "destruction créatrice" au niveau économique, c'est surtout la destruction d'un corps social sans aucune création en aval (du aux salaires de subsistance). On peut prendre l'exemple des révolutions Luddites en 1812, la révolte des Cornés en 1831 ou le rapport VILLERIE en 1840. C'est soit la machine crée par l'homme qui détruit les emplois (peu de machinisme (C-BABBAGE)), soit la création de la machine qui détruit l'homme, l'expose à des conditions de travail épouvantables. Malgré les lois GUIZOT, la condition ouvrière est bien améliorée, et plus que les autres inventions laissées par compte, la destruction créatrice détruit le corps social sans créer de remède. On retrouve ces craintes vis-à-vis de la technologie tout au long des siècles, notamment avec le fordisme (innovation de mode de production, procédé...) décrit par B. LORIAI dans L'Atelier et le chronomètre parlant d'un travail

avancissent et dégradent, mais aussi dans le toyotisme de T. OHNO (L'esprit Toyota, 1989) où les « cinq zéros » pourraient intégrer le « zéro individualité » dû à la trop grande immobilité de ces innovations de mode de production. C'est ce que démontre par exemple KATAKA en 2008 dans Toyota ou l'Usine du désespoir : un rapport bien trop tenu entre entreprise et individus aliènes et déçus. Et, à trop vouloir stimuler la « destruction créatrice », elle en devient perversité, elle détruit tous, mais crée pour quelques uns. C'est peut-être ce qui se produit avec « l'ubérisation de l'économie » permise notamment par la loi RAFFARIN de 2003 qui facilite la création du statut d'auto-entrepreneur. La « gig economy » détruit certaines branches notamment le secteur de VTC ou de l'hôtellerie, crée au fait une crainte dans autres secteurs de cette « destruction créatrice ». R. Levy, POS de Publicis disait même : « tout le monde a peur de se faire ubériser ». C'est donc les retombées d'innovations qui engendrent cette crainte, sur le marché du travail, le progrès technique tend à menacer les emplois... RIFKIN dans La Fin du travail en 1995 nous dit bien que le processus de destruction créatrice a changé de nature, à présent, le numérique, cette innovation remplace les emplois, et crée la cause d'un chômage de masse. Une étude américaine datant de 2013 de FREY et OSBORNE dans L'Avenir de l'emploi nous montre bien que la destruction créatrice n'est plus qu'une destruction. 47% des emplois seraient menacés selon les deux auteurs à l'horizon 2030 au fait de la robotisation de l'économie. L'effet de diversification d'A. SAVARY ne pourrait plus être à l'œuvre, même le secteur tertiaire voit les gains de productivité augmenter. C'est aussi soit des chômeurs, soit des « travailleurs routiniers » (R. REICH, 2008).

La création infinie de richesse... utopie ? S'étonnerait dirait R. Gordon en 2012 dans Is the US economic growth over? Lors de l'optimisme des néo-schumpétériens, pour lui, le progrès technique est à court marginal nous est due à rendements décroissants. Les gains de productivité peinent à dépasser 1% par an aux US, la destruction créatrice si chère à SCHUMPETER ne ferait plus effet et aurait atteint un haut plateau technologique. Les « only once happened » ne se repro-

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 16

Session : 2021

Épreuve de : Eco, Socio, HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

- devint plus selon lui. Il est difficile d'imaginer une innovation aussi révolutionnaire que la nôtre de nos jours. C'est également le propos que portent ARTUS et VIRARD dans l'économie zéro, comment éviter le chaos ? (2016) disant que les gains de productivité, plus que d'être nuls, sont négatifs en France et en Italie (-0,34%). Le processus schumpétérien s'est vu à l'agonie et cette classe d'entrepreneurs innovateurs semble bien appartenir au passé. De plus, le XI-XIII^e siècle ne serait pas que celui de la fin de la "création", mais aussi celui de la "destruction" inévitable. Selon les apôtres de la soutenabilité forte, il faut cesser le processus de destruction créatrice. En effet, les innovations seraient un grand danger pour les biens environnementaux, seraient bien trop d'eux. En se fondant sur le paradoxe de JEVONS disant que les gains de productivité dans l'utilisation d'une technologie accroissent sa demande (exemple du charbon au XVIII^e), participent de fait à l'augmentation de la demande de ces matières premières. Ainsi, si les innovations schumpétériennes se fondent sur les énergies polluantes, il faudrait reculer cette destruction créatrice, au risque de détruire irrémédiablement les ressources terrestres. Le 29 Août 2020 fut celui du "jour de dépassement" tandis qu'en 1950 il se situait vers Décembre. Ainsi, cela donne à voir une destruction créatrice prédatrice à l'égard de l'environnement. N-GEORGESCU-ROEGEN en 1972 dans The Entropy Law and the economic process nous montre bien que la finitude des ressources environnementales doit pousser à mettre fin à nos modes de production. La création fut bien destructrice de l'environnement. C'est également tout le propos

du rapport MEADOWS de 1972 commandé par le Club de Rome, promouvant alors une "Halté à la croissance", les innovations furent bien trop récentes. Mais dans une toute autre optique, HEMMINGWAY en 1935 dans ses Notes sur la guerre disait "la première pandémie par une nation mal dirigée, c'est l'inflation monétaire, la deuxième, c'est la guerre. Tout deux apportent prospérité temporaire et destruction irrémédiable". Comment "bien diriger" une nation pour éviter cette destruction irrémédiable?

Il s'agit donc que le rôle des institutions, de l'État soit de protéger de la destruction (A), et de promouvoir à leur fois une "destruction créatrice" dans le temps (B).

Les effets d'une "destruction créatrice" trop exécutée peuvent être palliés par l'organisation de "solidarités microiques" pour les problèmes sociaux et par la protection de certains secteurs au niveau économique. Ce fait tout le projet des systèmes bismarckien - dès 1883 créant des assurances au travail, une protection de l'individue et des risques liés au travail manufacturier (introduit par la destruction créatrice). Tout le projet est donc de compenser les effets de ces transformations productives, on retrouvera cette logique dès 1945 en France avec l'ordonnance LAROCHE instaurant les bienfaits de l'État-Providence protégeant d'une "exécution destructrice", organisant ainsi le "compromis forcé". Il y a en échange du travail, une rémunération indexée sur les gains de productivité, autrement dit le facteur 2 pour d'autant mieux profiter de la destruction créatrice que celle-ci se produit. En somme, c'est l'État dans son rapport avec les entreprises qui permet de protéger de la destruction. L. DURKHEIM en 1893 dans De la division du travail social

montre que l'Etat organise les "solidarités mécaniques" permettant de pallier celles "organiques", perdues du fait de l'urbanisation, industrialisation des sociétés (dues au processus de destruction créatrice). Au niveau économique, l'Etat peut aussi protéger les entreprises dans le processus de destruction par la concurrence. Et ceci, de plusieurs manières, d'abord en s'orientant vers des droits de douane, un "protectionnisme éducatif" comme F. LIST en 1841 dans Système national d'économie politique le soutient. Permettant à des entreprises nationales de se développer en étant protégées de la concurrence mondiale, avant de s'y confronter une fois développées pour embrayer enfin le processus de destruction créatrice. Dans une préoccupation plus sociale, le "protectionnisme des industries vieillissantes" de KALDOR (1982, The economic consequences of Mrs. Thatcher) permet à la main d'œuvre d'un secteur vieillissant de se déplacer vers d'autres secteurs, opérant une transition après que la destruction créatrice, la concurrence extrême ne ruine ces travailleurs. Aussi, il apparaît que l'Etat puisse, au droit réorienter le phénomène de destruction créatrice. C'est tout le propos du rapport BRUNDLAND datant de 1987 proposant une définition du développement durable. Plus qu'au niveau social, il faudrait invoquer la main visible de l'Etat pour avoir la "création sans destruction". Le rapport STERN de 2006 nous dit bien cela avec la promotion d'un "Green New Deal". Evidemment, pour éviter les effets néfastes de cette destruction créatrice polluante et non durable, ce mode de croissance qui ne peut durer, on pourrait penser à tomber vers un état-stationnaire bienheureux. Face à la fois aux désordres climatiques et à la fin des processus de destruction créatrice, la voie serait peut-être celle de SS. STILL en 1848 dans Nouveaux Principes d'Economie Politique prédisant un état séculairement stationnaire, mais qui ne serait pas une fatalité. Le caractère de la croissance endogène portée par la destruction créatrice semble également intenable, au point où S. LATOUCHE voit un Pari pour la décroissance (2006), ou T. JACKSON une Prosperité Sans Croissance (2009).

D'autres voies sont cependant possibles, et cela, par la refonte de cette destruction créatrice, ces innovations qui seraient

devenus atomes. Si dès 1982, BAURCOU, PANZAR et WILLIG dans Contestable markets and the theory of Industry structure nous disaient que la concurrence potentielle est ce qui permet à même un monopole de promouvoir l'innovation, c'est que le rôle étatique peut faire un rôle important en supprimant les barrières à l'entrée et la sortie du marché. Il faudrait donc favoriser la concurrence par retour de la « destruction créatrice » en herbe. Ce fut tout le projet européen résumé par J. DELORS en 1983 : « le succès européen sur un plan économique repose sur une triptyque : la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ». Ainsi, l'Europe serait cette terre féconde où la concurrence permet d'encourager une destruction créatrice d'innovation, de gain de productivité, d'emploi. Le rapport CECHINI de 1986 souligne bien que la mise en concurrence en Europe permet un gain de 7 à 8% de PIB chaque année. Plus encore, renche la destruction créatrice peut se faire au niveau des institutions. C'est ce qu'explique SUBRAMANIAN dans La Primauté des Institutions (2007) disant qu'il faut à la fois « savoir combiner des éléments hétérodoxes avec des visions locales » : le nouveau ne naît pas d'un coup mais se construit selon des termes économiens. Puis aussi, dans la PSEI, la destruction créatrice peut faire l'objet d'une obsession étatique conformément aux travaux de HANKS, ROMER et WEIL en 1992 dans A contribution to the empirics of economic growth synthétisant le modèle de SOLOW (1956) avec d'accumulation de capital humain, source d'innovation. Dès lors, la croissance peut être stimulée par la promotion du capital humain comme le disait LEAS (1988). Et ceci, grâce également à des réformes conduites, ACHION et ROULET en 2011 pensent dans Dépenser l'Etat : Pour une social-démocratie de l'innovation que l'intervention étatique doit porter dans la promotion de l'innovation, d'une classe d'entrepreneurs avides de cette destruction créatrice. Mais bien sûr, cela ne tombe dans une concurrence acharnée « mettront tout ses derniers dessous » (MARK 1867), il faut également promouvoir une combinaison optimale des facteurs K et L. C'est également tout le propos de

Code épreuve : 968

Nombre de pages : 16

Session : 2021

Épreuve de : Éco, Sous, HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

L. ALEXANDRE dans La Guerre des Intelligences (2018) décrit qu'il est du rôle de l'Etat d'à la fois promouvoir la croissance endogène, mais aussi une croissance inclusive en rendant le travail et le capital non plus substituables, mais complémentaires.

* * *

« Le capitalisme est en voie d'être dévot par ses néomites même » disait SCHUMPETER. Mais la voie n'est peut-être pas si monolithique. Si la destruction créatrice est bien créatrice de richesses, le XXI^e pose un réel problème depuis « l'ère de l'informatique » et l'ombre d'une stagnation séculaire. Il en revient donc au pouvoir public d'à la fois redonner le dogme schumpétérien en la destruction de la « destruction créatrice » et en favorisant les bienfaits de cette dernière.

Une économie de rentiers, ... dupliquant [«] capitalistes innovateurs » est le peur de SCHUMPETER. La voie à suivre et donc peut-être la suppression des rentes : CETTE, BERGERAUD et LEAT en 2018 dans Le Bel Arrière de la croissance (2018) proposent de racheter toutes les dettes représentant 20% du PIB Français, afin de remanier avec la croissance, remanier avec une classe d'innovateurs.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

